



# VILLE DE GONFARON

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 14 MARS 2019

DCM n°09/02

L'an deux mille dix-neuf le 14 mars, le conseil municipal de la commune de GONFARON s'est réuni en session ordinaire à 18 H sous la présidence de Thierry BONGIORNO, maire.

**Etaient présents** : Thierry BONGIORNO, Henriette SOURNIN, Jean-Pierre GARCIA, Viviane GASTAUD, Mario GROSSO, Valérie DIEVAL, Guy KACHEL, Sophie BETTENCOURT-AMARANTE, Michel MEGNY, Josette MILLET, Daniel ROGER, Patricia TREVAL, Marie-Christine GUIOT, Martine VIDAL, Christine TESSON

**Absents excusés** : Olga MARGARIA, procuration à monsieur le maire ; Daniel GIORDANO, procuration à Mario GROSSO ; Céline MARTIN, procuration à Christine TESSON ; Serge BONNET, procuration à Henriette SOURNIN ; Philippe RODRIGUEZ ; Yves ORENGO ; Antonina SCIORTINO ; André LEÏD  
Absents : Magda CICERO, Clément QUARANTA, Aurélien FAVENTI, Jean-Luc ENEG ;

Secrétaire de séance : Jean-Pierre GARCIA

Date de convocation : 04/03/2019

Nombre de membres en exercice : 27

**OBJET : rapport sur le débat d'orientation budgétaire 2019 de la commune**

L'article L 2312-1 du CGCT précise que « dans les communes de 3500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci... ». Ce débat permet aux conseillers de discuter sur les orientations budgétaires qui préfigurent les priorités que contiendra le budget primitif 2019. Il permet aussi de faire le point sur la situation financière de la commune.

La loi NOTRe a complété les règles existantes en donnant quelques précisions sur le contenu du rapport. En particulier le rapport doit comprendre :

- Des informations d'ordre général permettant aux élus de situer la commune dans un environnement élargi
- Le résultat prévisionnel de l'année 2018 et l'affectation envisagée
- Les orientations budgétaires de 2019 pour les deux sections
- Des informations sur les ratios financiers à titre de comparaison
- La présentation des engagements pluriannuels (s'il y en a) ainsi que les recettes correspondantes
- La structure et la gestion de la dette

- Les informations figurant dans le ROB doivent faire l'objet d'une publication, notamment sur le site internet de la municipalité
- Le débat afférent à la présentation de ce rapport doit désormais obligatoirement faire l'objet d'une délibération spécifique
- Le ROB sera transmis à la Préfecture et au président de la communauté de communes

Pour faciliter le travail des élus, le projet de rapport a été adressé aux conseillers en même temps que la convocation pour le conseil municipal.

Monsieur le maire expose en outre les modalités de préparation de ce rapport qui doit permettre d'élaborer un budget primitif qui devra tenir compte des objectifs de la municipalité consistant en une maîtrise des dépenses de fonctionnement, notamment des dépenses de personnel, de manière à dégager le maximum d'autofinancement possible. En effet, le programme d'investissement doit pouvoir être financé avec un recours à l'emprunt modéré (objectif 170 000 € en fonction des subventions attendues). Une analyse fine des besoins à venir a été effectuée avec les différents élus concernés (adjoint aux travaux, adjoint aux écoles et à la petite enfance) et avec les chefs de service (direction générale, ressources humaines, hygiène/sécurité, services techniques) de manière à élaborer un programme de travaux d'entretien des services et infrastructures existants ou de création de nouvelles infrastructures. Des priorités ont été identifiées (en particulier en ce qui concerne la sécurité et/ou l'accessibilité des bâtiments, l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments, la préservation du patrimoine historique, et la création d'infrastructures nouvelles telles que le futur cimetière). Une liste de ces investissements à venir a été dressée comprenant une première estimation. Cette liste est intégrée au rapport d'orientation budgétaire.

En parallèle, une analyse de l'état de la dette a été faite également permettant de constater que la commune poursuit son désendettement du à l'extinction de deux anciens emprunts dès 2019 qui se poursuit avec d'autres dans le court terme. La marge de manœuvre est donc assurée de ce point de vue là. A noter également qu'il n'y a qu'un seul emprunt sur les budgets annexes. Trois banques ont été contactées pour commencer à travailler sur l'éventuel emprunt d'équilibre de 2019. Au vu de leur analyse financière, les trois ont accepté de financer la commune avec des taux attractifs. Ce point sera étudié de manière très précise au moment du vote du budget primitif.

Pour finir des simulations ont été effectuées concernant la fiscalité en tenant compte des prévisions d'augmentation des bases espérées. Au moment de la rédaction du débat, avec les éléments connus concernant les recettes à venir, il n'est pas prévu d'augmentation des taux de fiscalité.

Le Conseil Municipal,

- Vu le CGCT et notamment l'article L 2312-1 modifié par l'article 107 de la loi NOTRe
- Vu le rapport joint
- Entendu l'exposé de monsieur le maire sur la méthode de préparation du rapport d'orientation budgétaire

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité sauf abstention de Daniel ROGER :

- De prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2019 de la commune
- De prendre acte de l'existence du rapport d'orientation budgétaire 2019 de la commune qui lui a été présenté en séance et qui est joint à la présente délibération.
- De dire que ce rapport sera publié sur le site internet de la commune

*Ainsi fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait conforme,*

Le Maire  
Thierry BONGIORNO

